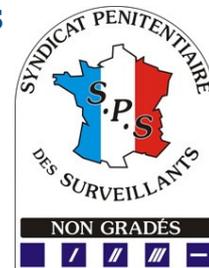




Syndicat Local Pénitentiaire de Surveillant(e)s

Et Surveillant(e)s brigadiers Non-Gradé(e)s

C. P. DE CHÂTEAUROUX



VIVEMENT LA RETRAITE !

Vendredi dernier, une personne détenue (M.O.S.) a consulté le médecin de l'unité sanitaire pour un souci nécessitant un traitement payant qui est accessible uniquement par le biais des cantines. Mécontent de cette prise en charge, l'individu a quitté l'unité sanitaire fort mécontent.

Tout ceci aurait pu en rester là mais c'était sans compter sur le zèle de certains « *pseudo professionnels de la santé pénitentiaire* », qui sans doute émus de la situation sanitaire de cet individu, ont trouvé une solution ! On exige au médecin une ordonnance afin de permettre à la visiteuse de cette personne détenue d'amener le traitement au parloir.

Le problème, c'est juste illégal !!

(Voir Arrêté du 24 février 2011

Relatif à la réception ou l'envoi des objets au sein des établissements pénitentiaires).

Pourtant cela ne dérange pas certains de nos officiers qui ordonnent aux agents (par mail) d'OBEIR à cet ordre illégal sous prétexte que cet ordre vient de la direction. Donc lorsque l'on est directeur, sommes-nous au dessus des lois, des règles ?

L'argument avancé est que ce ne sont pas des traitements sur prescription médicale, ce qui est vrai ! Par contre, ces médicaments sont référencés dans le dictionnaire « Vidal » (bible du médicament) et **donc elles nécessitent tout de même une prescription** pour pouvoir effectuer l'achat. Pour information, au C.P., ces emplettes de médicaments se font via les cantines !

Comme au Craquelin on n'est pas à une boulette près, il était prévu de faire vérifier le traitement par le personnel de l'unité sanitaire sans que son personnel n'en soit avisé en amont... Ben voyons... **L'unité sanitaire a refusé logiquement de vérifier un traitement ne provenant pas d'un circuit vérifié et sachant pertinemment que c'est illégal...**

Dernièrement, un droit de réponse a été envoyé à notre collègue de Force Ouvrière. Il était question d'une évolution des mentalités dans notre administration. Et si c'est le style d'évolution proposée par notre Direction, désolé mais non merci ! Pas intéressé !

Heureusement, pour certain c'est bientôt la retraite... Et certains esprits trop novateurs du Craquelin pourront, enfin, se reposer sans mettre en pièce notre établissement !

Le bureau local S.P.S., le 11/07/2022.